

Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 22 mai 2025.

Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 105 voix sur 117.

Les communes de Bonvillars, Champagne et Cuarny sont excusées.

Les communes de Bioley-Magnoux, Cronay, Fiez, Montagny, Onnens et Villars-Epeney sont absentes.

Le comité directeur est représenté par M. Christian Weiler (Président du CoDir), M. Pierre Dessemontet, Mme Laura Marques, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling. Le Major Eric Stauffer est présent.

Point 4 : Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2024

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2024. Aucune remarque ou modification n'est proposée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec 1 abstention et remerciements à son autrice.

Point 5 : Préavis 25.01CD concernant le rapport de gestion 2024

Le rapport est lu par Mme Isabelle Diserens, rapporteuse de la Commission de gestion.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR25.01CD, qui décide :

Article 1 : le rapport de gestion pour l'année 2024 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR25.01CD.

Le président Patrick Grin ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée.

Résultat : le préavis 25.01CD concernant le rapport de gestion 2024 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis 25.02CD concernant les comptes 2024

Le rapport est lu par Mme Isabelle Diserens, rapporteuse de la Commission de gestion.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR25.02CD, qui décide :

Article 1 : les comptes 2024 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis 25.02CD. »

La discussion est ouverte. Aucune question ni remarque n'est formulée et l'assemblée est invitée à voter à main levée.

Résultat : le préavis 25.02CD concernant les comptes 2024 est accepté à l'unanimité.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal

Pénélope Escallier



Secrétaire du conseil intercommunal

